



# ***Construction d'un centre aqualudique sur la commune de Chambéry***

***Avenant n° 2 au marché F17098***

*Juillet 2020*

## ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n° [REDACTED] du Bureau du [REDACTED],

## ET D'AUTRE PART

L'entreprise SAS Albert et Rattin, située ZA Chemin du Chanay – 73190 St Baldoph, représentée par M. Benoit MARCES, gérant de Albert et Rattin

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié en décembre 2017 à l'entreprise Albert et Rattin a pour objet la réalisation des travaux relatifs au **Lot n° 8 « Doublage, cloisons, plafonds et peinture »** du marché de construction d'un centre aqualudique sur la commune de Chambéry.

L'avenant n°1, d'un montant de 38 763,16 € HT soit une augmentation de 11,56% du montant du marché, a été notifié en mars 2020 et a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier :

- Prise en compte de diverses adaptations techniques visant à améliorer l'exploitation de l'équipement :
  - Modification des vestiaires du personnel ;
  - Prise en compte d'une meilleure isolation thermique sur le bâtiment 3 ;
  - Mise en place d'un faux-plafond à correction acoustique plus performant sur le hall d'entrée ;
  - Divers travaux de peinture sur le hall et l'espace détente.
- Prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
  - Variante sur des types de dalles de faux-plafond ;
  - Réalisation d'un nouveau local chlore en façade Ouest du bâtiment principale, réalisation de contre-cloison intérieur et peinture ;
  - Mise en place de caisson au plafond du bâtiment 2 pour cacher les différents tuyaux d'arrivées d'eau ;
  - Diverses modifications apportées sur la file 4 (mur Nord) de la halle bassin : suppression des contre-cloisons techniques réalisées en parpaing, suppression de la cloison arrière des gradins réalisé en bois, mise en place de faux-plafond en plaque de ciment initialement prévue en bois ;
  - Ajout de diverses cloisons techniques dans les locaux techniques en sous-sol et sous les gradins ;
  - Mise en place de dalle de faux-plafonds dans le sas d'entrée en échange du faux-plafond bois initialement prévue ;
  - Suppression de la contre-cloison initialement prévue sur la file 4 de la halle bassin et de l'espace de relaxation ;
  - Prise en compte de divers travaux de finition de peinture au niveau du hall d'entrée.

### ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier :

- Habillage du poteau et de la poutre du RDC du snack (FTM 181) ;

1 090,00 € HT

- Bilan des surfaces de peinture des bâtiments 2 et 3 ainsi que du local G5-5 au sous-sol du bâtiment principal (devis n°00819Q).

186,91 € HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 1 276,91 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 0,38 %.

### **ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ**

L'article 3.1 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	335 361,48
Montant de l'avenant n° 1	38 763,16
Montant de l'avenant n° 2	1 276,91
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	<b>375 401,55</b> <b>+ 11,94%</b>

Les FTM et devis justifiant du montant de ces adaptations sont joints en annexe au présent avenant n° 2.

### **ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution reste inchangé.

### **ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

#### **Pour le titulaire du marché**

Pour Albert et Rattin  
Le Gérant

#### **Pour Grand Chambéry**

Le Vice-Président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Benoit MARCES

\_\_\_\_\_

M. Michel DYEN

\_\_\_\_\_